

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE TERRITOIRE SEANCE DU 16 OCTOBRE 2017**

N°: 134/17

**Objet : DONNE ACTE DES DECISIONS
DU PRESIDENT DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

L'an deux mil dix-sept et le seize du mois d'octobre
à 18 heures 30

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU
RHONE
ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

**METROPOLE AIX-MARSEILLE -
PROVENCE**

CONSEIL DE TERRITOIRE
Communes d'Alleins, Aurons,
Berre-l'Etang, Charleval,
Eyguières, la Barben, la Fare-
les-Oliviers, Lamanon, Lançon
Provence, Mallemort,
Pélissanne, Rognac, Saint-
Chamas, Salon-de-Provence,
Sénas, Velaux, Vernègues

**Siège : 281 Bd Maréchal Foch
B.P 274
13666 Salon de Provence Cedex**

**Secrétaire de séance :
Florian BRUNEL**

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence, sur la convocation en date du 10 octobre 2017 adressée par Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de Territoire et Président de séance.

Etaient présents à cette Assemblée :

Patrick ALVISI, Serge ANDREONI, Patrick APPARICIO, André BERTERO, Marylène BONFILLON, Florian BRUNEL, Joëlle BURESI, Catherine CASORLA, Pierre CHOUZY, Evelyne DE FILIPPO, Olivier DENIS, Jean-Claude FABRE, Dimitri FARRO, Françoise FERNANDEZ, Bérengère GAUTHIER, Hélène GENTE-CEAGLIO, Rita GIACOBETTI, Philippe GINOUX, Alexandra GOMEZ, Philippe GRANGE, Olivier GUIROU, Patricia HEYRAUD, Nicolas ISNARD, Lionel JEAN, Didier KHELFA, Brice LE ROUX, Stéphane LE RUDULIER, Richard LEROI, Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Michel MILLE, Laurence MONET, Joseph PALMITESSA, Sandrine PRAT, Christian RAPAUD, Michel ROUX, Nathalie SAINT-MIHIEL, Marie-France SOURD, Jean VANWYNSBERGHE, Yves WIGT, David YTIER.

Avait donné pouvoir :

Christophe AMALRIC donne pouvoir à Nicolas ISNARD, Éric BRUCHET donne pouvoir à Hélène GENTE-CEAGLIO, Monique BUNTZ donne pouvoir à Philippe GINOUX, Jean-Claude CADIOU donne pouvoir à Didier KHELFA, Chantal CLISSON donne pouvoir à Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Auguste COLOMB donne pouvoir à Yves WIGT, Carole CORREIA D'ALMEIDA donne pouvoir à Florian BRUNEL, Gérard FRISONI donne pouvoir à Rita GIACOBETTI, Jean-Pierre GUILLAUME donne pouvoir à Stéphane LE RUDULIER, Jean-Pierre MAGGI donne pouvoir à Laurence MONET Pascal MONTECOT donne pouvoir à Françoise FERNANDEZ, Henri PONS donne pouvoir à Michel MILLE, Philippe VERAN donne pouvoir à Michel ROUX, Mourad YAHYATNI donne pouvoir à David YTIER.

Etaient absents et excusés à cette Assemblée :

Catherine BRICOUT, Claude CORTESI, Denis HOARAU, Corinne LUCCHINI, Sandrine POZZI, Caroline TILLIE-CHAUCHARD.

Date publication/affichage :

26 OCT. 2017

NOMBRES DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION
60	40	54

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171016-134-17-DE
Date de télétransmission : 26/10/2017
Date de réception préfecture : 26/10/2017

Le Conseil de Territoire PREND ACTE des décisions du Président du Conseil de Territoire prises en application de l'article L. 5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délégation consentie au Président du Conseil de Territoire par délibération n°34/16 du 25 avril 2016.

☐ N°72/17 : Avenant n°1 à la convention de conseil juridique – Dossier portant sur le bail sis le passage des arts à Salon de Provence - Maître J-L PORTOLANO
Montant : 2 550 euros HT

☐ N°73/17 : Contrat d'assistance et de support téléphonique portant sur le progiciel « MesBacs » - SARL Gérard BALERE
Montants :

- Prestation de maintenance corrective et évolutive du logiciel 1 200 € HT,
- Formation au logiciel par ½ journée 700 € HT,
- Formation au logiciel par journée 1 000 € HT,
- Intervention sur site par journée 1 000 € HT,
- Programmation : 60 € HT/heure avec un minimum de facturation de 120 € HT,
- Analyse : 100 € HT/heure avec un minimum de facturation de 120 € HT.

☐ N°74/17 : Convention de récupération des consommables informatiques vides ou usagés – SAS COL
Prestation consentie à titre gracieux

☐ N°75/17 : Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) de niveau 3 - Travaux de réhabilitation du centre de compostage de Salon-de-Provence - BTP Consultants
Montant : 900 € HT

☐ N°76/17 : Convention d'Assistance Juridique et de Représentation – Appel du jugement TA Marseille n° 1306397 du 24/01/2017 interjeté par la Société Delta Recyclage – Dossier n° 17MA01022 - AARPI BEAUVILLARD BOUTEILLER
Montant : 3 200 € HT soit 3 840 € TTC

☐ N°77/17 : Convention d'Assistance Juridique et de Représentation – Appel du jugement TA Marseille n° 1306397 du 24/01/2017 interjeté par la Société Delta Recyclage – Dossier n° 17MA01023 - AARPI BEAUVILLARD BOUTEILLER
Montant : 3 200 € HT soit 3 840 € TTC

☐ N°78/17 : Convention de prestation de service - Animation ENQUETEUR – ALSH les Tout Chatou - Madame Laurence PETIT
Montant : 937 € HT

☐ N°79/17 : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle - « L'Eveil des sens » – ALSH les Tout Chatou - Association FANTAISIE PROD
Montant : 1 200 € TTC

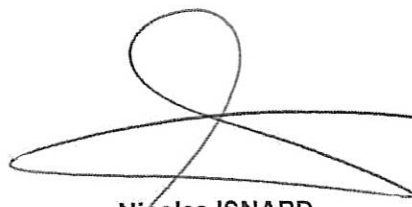
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents.

Le présent acte sera exécutoire de plein droit dès publication et réception en Préfecture en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, article 2 et de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (24 rue Breteuil 13006 Marseille) dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours administratif peut être exercé auprès du Président du Conseil de Territoire dans le même délai, celui-ci prolonge en ce cas le délai de recours contentieux.



Nicolas ISNARD,
Président du Conseil de Territoire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171016-134-17-DE
Date de télétransmission : 26/10/2017
Date de réception préfecture : 26/10/2017